

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 038-243800984-20230131-DELIB2023\_001-DE



# Rapport Développement Durable

2022



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 038-243800984-20230131-DELIB2023\_001-DE



Le rapport de développement durable illustre la mobilisation du Pays Voironnais et de ses agents pour relever le défi d'un territoire durable.

Le décret du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », soumet les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (95 000 habitants – 31 communes) est concernée.

La présentation de ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Le développement durable se définit comme un développement qui vise de façon concomitante et cohérente les cinq finalités suivantes :

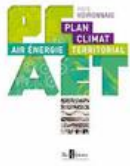
- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport concerne la préparation du budget 2023. Il doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget. Il constitue un outil d'amélioration continue pour mieux intégrer les enjeux de développement durable dans le débat politique et la décision budgétaire.

Ce rapport de développement durable est ainsi l'occasion de faire un point sur les actions engagées au cours de l'année, mais c'est avant tout une opportunité pour prendre du recul, s'approprier une dynamique partagée, souligner la continuité et la cohérence des politiques engagées, leur transversalité, et envisager les perspectives pour 2023 et les années à venir.



**Pour en faciliter la lecture et l'appropriation, seules les actions et nouveaux projets phares par grands secteurs d'activités figurent dans le rapport présenté cette année.**



## LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS VOIRONNAIS

Conformément à la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, le PCAET 2019-2025 du Pays Voironnais, a été adopté en novembre 2019.

### 25 ACTIONS PRÉVUES AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS SUIVANTS

#### **ÊTRE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) À L'HORIZON 2050**

en ayant réduit de moitié les consommations d'énergie du territoire et couvert l'ensemble de la consommation d'énergie par des productions d'énergies renouvelables locales. L'objectif intermédiaire à l'horizon 2030 vise de réduire de 20% les consommations d'énergie et d'augmenter la production d'énergies renouvelables locales de 200 GWh/an.

**RÉDUIRE DE 75 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE À L'HORIZON 2050**  
par rapport à la référence 1990 (objectif "facteur 4"),  
avec un objectif intermédiaire de réduire de 32% ces émissions en 2030.

**PRÉSERVER LE STOCK DE CARBONE EXISTANT ET  
DYNAMISER L'ABSORPTION ANNUELLE DE CARBONE.**

**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ET L'EXPOSITION DES  
POPULATIONS AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.**

**S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.**



# NOS ACTIONS

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

p. 6



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

p. 8



## DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

p. 10



## CULTURE

p. 12



## SOLIDARITÉ, HABITAT & ACTION SOCIALE

p. 13



## INGÉNIERIE TECHNIQUE

p. 14



## RESSOURCES

p. 17



# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## UN CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE "VOIRONNAIS CHARTREUSE" POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES



En 2019, la production d'énergies renouvelables locales sur le Pays Voironnais était de 148 GWh, couvrant seulement 6 % de la consommation d'énergie du territoire. Cette production est actuellement insuffisante pour tenir les objectifs de développement des énergies renouvelables du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Voironnais, qui vise notamment à atteindre 16 % de la consommation énergétique couverte par des énergies renouvelables d'ici 2030. Cependant un important potentiel existe, notamment en matière de développement de la chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique), considérant que 50 % de l'énergie utilisée en France est destinée à se chauffer et que les trois quarts proviennent de combustibles fossiles

Jusqu'à présent, seuls les projets de production de chaleur renouvelable de forte puissance étaient financés par l'ADEME via le « Fonds chaleur » (cas des réseaux de chaleur de Voreppe, Moirans et Voiron) permettant d'assurer la viabilité économique des projets face aux solutions de références fossiles. Cependant ce dispositif national de soutien financier n'est pas accessible aux projets de petites et moyennes puissances. Aussi, dans le cadre de sa déclinaison territoriale du Fonds Chaleur, l'ADEME propose aux entités territoriales la mise en place de Contrats territoriaux de développement des énergies renouvelables thermiques – ou Contrats de Chaleur Renouvelable.

**Ce dispositif permet de mobiliser et de soutenir financièrement des projets de production d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie et réseau de chaleur associé, solaire thermique et géothermie) de taille modeste pour lesquels l'accompagnement territorial apporte un cadre de travail satisfaisant et des garanties de qualité.**

Par la mise en place d'un Contrat de Chaleur Renouvelable, l'ADEME apporte, d'une part, une aide à l'animation au porteur territorial du contrat et, d'autre part, une aide gérée par ce même territoire pour subventionner les projets publics ou privés (hors particuliers) du territoire.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse ont décidé d'une convention d'entente intercommunale afin de mettre en place, sur ce territoire groupé, **un contrat de Chaleur Renouvelable « Voironnais - Chartreuse » d'une durée de 3 ans sur la période mi-2022 à mi-2025.**



Les deux collectivités ont opté pour les modalités d'organisation suivantes :

- Le Pays Voironnais est désigné comme opérateur territorial du Contrat de Chaleur Renouvelable. A ce titre l'ADEME lui délègue la gestion de l'enveloppe visant à financer des études et des investissements. Le Pays Voironnais bénéficie aussi d'une aide pour assurer l'animation technique et administrative du Contrat.
- Le choix de s'appuyer sur l'AGEDEN, Espace info-énergie du Département de l'Isère, pour l'animation du contrat et l'accompagnement technique des porteurs de projets de chaleur renouvelable.

## FINANCEMENTS

L'ADEME alloue une enveloppe de **4 229 810 €** qui est gérée par le Pays Voironnais pour le territoire "Voironnais-Chartreuse". Les frais de gestion et d'animation sont aidés à hauteur de **200 000 €** sur 3 ans par l'ADEME.



Sur la durée du contrat, les objectifs pour le territoire « Voironnais - Chartreuse » sont les suivants :

- **23 nouveaux projets au total, pour une production supplémentaire de 7 373 MWh/an** dont :
  - 18 projets de réseaux de chaleur et de chaufferies collectives bois pour une production de 7258 MWh/an
  - 5 projets de solaire thermique pour une production de 115 MWh/an



Le premier projet s'est concrétisé sur la commune de **Charnècles**, avec la mise en service en **novembre 2022 de la chaufferie à bois granulés citoyenne de la SAS FORESTENER**, visant une **production annuelle de chaleur de 260 MWh**, pour un ensemble de bâtiments communaux reliés (salle polyvalente / gymnase, école / bibliothèque / logements et cantine).



L'année 2023 verra la montée en puissance des projets d'énergie renouvelable sur le territoire, lesquels s'inscrivent dans le champ du développement durable en permettant aux porteurs de projets de :

- Maîtriser leurs factures énergétiques sur le long terme
- Limiter leur dépendance aux énergies fossiles, non produites localement et dont les coûts augmentent fortement ;
- Bénéficier d'un coût global moins important qu'une installation au fioul, électrique ou au gaz ;
- Valoriser des ressources locales et renouvelables ;
- Développer les emplois locaux ;
- Participer à la transition énergétique pour limiter le dérèglement climatique.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## OUVERTURE DE L'ESPACE FRANCE SERVICES À SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

L'Espace France Service de Saint-Geoire-en-Valdaine a ouvert ses portes en **juillet 2022**. Ce guichet unique permet d'améliorer l'accès aux services publics. Deux personnes, installées dans les locaux de la mairie, assurent l'accueil du public. L'objectif est de pouvoir accompagner les usagers dans leurs démarches administratives étant donné les difficultés rencontrées par certains face à la dématérialisation des démarches.

A terme, l'Espace devrait accueillir d'autres services comme un relais d'assistant-es maternel-es (RAM), des assistant-es sociaux, un espace de coworking et une médiathèque.



## ACTION COEUR DE VILLE À VOIRON

La convention cadre Action Cœur de Ville a été transformée en Opération de Revitalisation du territoire.

Un avenant signé le 20 octobre 2022 entre les parties a permis d'inclure la Zone d'Aménagement Concertée Rossignol-République dans le périmètre d'intervention. L'objectif étant de permettre une vision d'ensemble sur ce quartier du centre-ville de Voiron et d'adopter une approche cohérente des aménagements et du bâti.

Le Pays Voironnais accompagne la Ville de Voiron sur le volet réhabilitation des logements. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH RU) a ainsi été engagée en septembre 2022 sur ce secteur. Ce dispositif appelé "Voiron Renov" est piloté par la collectivité et va permettre de mobiliser 5 millions d'euros sur une durée de 5 ans avec des aides aux travaux pour les propriétaires privés. Il vise à renforcer l'attractivité du centre ville de Voiron en soutenant la rénovation des logements privés (lutte contre la précarité énergétique, maintien à domicile, mises aux normes...).

Voiron Renov s'appuiera en partie sur les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat qui feront l'objet de compléments de la collectivité. Des aides spécifiques sont également portées par le Pays Voironnais et la Ville pour la rénovation des façades, la prise en compte d'éléments patrimoniaux et la remise sur le marché des logements vacants.



### Top départ pour Voiron **renov** !

Le Pays Voironnais intervient également dans le cadre de sa compétence économie sur la revitalisation du commerce local à travers différentes aides (implantation commerciale, modernisation des points de vente...). Côté protection de l'environnement, 5 secteurs sont créés en centre-ville pour une gestion des déchets en conteneurs enterrés. Enfin, la Collectivité accompagne les études de stationnement ou encore l'étude d'aménagement et de requalification du Mail.

## UNE CONVENTION MULTI-PARTENAIRES AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le Pays Voironnais, la Ville de Voiron, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental de l'Isère sont co-signataires du plan national "Action Cœur de Ville" qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants des villes moyennes tout en confortant leur rôle moteur dans le développement territorial.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## PETITE VILLE DE DEMAIN À TULLINS

La ville de Tullins a été labellisée "Petite ville de Demain" en 2021. La convention en cours a été prolongée jusqu'en mars 2023 afin de mieux préparer la convention-cadre qui permettra la mise en place d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT). Ainsi, des études complémentaires vont avoir lieu sur les questions d'aménagement, de commerce et de logement. La commune pourra finaliser l'élaboration d'un plan-guide servant de base pour la future convention.

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU se déroule sous maîtrise d'ouvrage du Pays Voironnais, en coordination avec les études d'attractivité résidentielle et d'aménagements des espaces publics portées par la ville. Elle vise à identifier les bâtis prioritaires dans le centre-ville afin d'organiser une réhabilitation des immeubles les plus stratégiques (insalubrité de l'habitat, friches urbaines, vacance et vétusté).



Le comité de pilotage Petite Ville de Demain à Tullins, le 29 septembre 2022.

Plusieurs problématiques ont été identifiées lors du diagnostic:

- une part importante de logements vacants (23%)
- des faibles ressources des propriétaires occupants, comme pour les propriétaires bailleurs,
- des petites copropriétés fragilisées et peu ou pas organisées,
- des travaux d'auto-réhabilitation qui dégradent le patrimoine bâti riche et très varié dans le périmètre d'étude,
- des commerces vacants malgré une certaine attractivité commerciale de Tullins.

Les phases suivantes de cette étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, attendues pour début 2023, vont permettre d'analyser 20 immeubles repérés présentant des problématiques ou des niveaux de dégradations avancés, puis de proposer des scénarios d'intervention dans la perspective du calibrage d'un futur dispositif avec l'ensemble des partenaires.

### UNE CONVENTION MULTI-PARTENAIRES AU SERVICE DES TRANSITIONS

Le Pays Voironnais, la Ville de Tullins, l'État et le Conseil Départemental de l'Isère sont engagés dans ce programme qui doit permettre la concrétisation de projets de revitalisation dans des communes de moins de 20 000 habitants. Il est guidé par les défis de transitions écologique, démographique et numérique



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## UNE STRATÉGIE FORÊT-BOIS POUR VALORISER LE RÔLE DES FORÊTS ET DE LA FILIÈRE BOIS DANS LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES



La plateforme de bois déchiqueté de Charavines est un équipement structurant de la filière bois-énergie locale.

Les forêts représentent 30 % du territoire du Pays Voironnais. Dans le contexte actuel, elles sont au cœur de différents défis et enjeux. En plus de leur adaptation au changement climatique, on peut distinguer ce que l'on appelle communément les « 3S » :

- La séquestration de carbone dans les forêts.
- Le stockage de carbone dans les produits forestiers.
- La substitution avec l'utilisation du bois de construction et le développement de l'autonomie énergétique du territoire par l'utilisation du bois-énergie.

La mise en place d'une stratégie sur le territoire permet de fédérer les différents acteurs de la forêt autour de grandes priorités partagées pour la période 2023-2027

Stratégie Forêt/Bois 2023-2027 adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 25/10/2022 (DELIB2022\_220)

1. L'accompagnement de la forêt privée qui représente 90 % des forêts du territoire
2. L'accompagnement des communes
3. La gestion du patrimoine de la collectivité
4. La sensibilisation et la valorisation auprès des habitants
5. La mise en œuvre des engagements du PCAET
6. L'accompagnement des professionnels de la filière
7. L'élaboration d'un « plan d'urgence » afin de faire face aux crises et de les anticiper.



Les forêts couvrent 30% de la surface du Pays Voironnais ce qui en fait un territoire fortement forestier



Afin de mener à bien ce programme, différents types d'actions seront menées.

- Des actions d'accompagnements, de conseil, de réalisation d'études et diagnostics
- Des actions pédagogiques et de communication avec la tenue d'événements et la production de supports pédagogiques
- Des actions financières d'investissement et de subventionnement
- Des actions d'adhésion et de cotisation auprès de différentes structures de la filière

### UN NOMBRE IMPORTANT D'ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA FILIERE FORÊT-BOIS

Ce travail stratégique sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique par les forêts et les produits bois se fait en articulation et en transversalité avec les différents partenaires et démarches existantes.



# CULTURE

## OUVERTURE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DU LAC DE PALADRU



L'ouverture du Musée Archéologique du Lac de Paladru (MALP) est un événement majeur pour le territoire et sa dynamique culturelle. Le projet est l'aboutissement d'un long travail lancé dans les années 1970 avec l'organisation de visite sur le site de fouilles de Colletière et des Baigneurs à Charavines.



Le musée, par sa forme de pirogue et la pente douce qui chemine vers les rives, met en valeur le lac, dont l'actuel fond était auparavant habité par l'Homme. Le Pays Voironnais s'est inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) pour la réalisation. Ainsi, la conception du bâtiment s'est faite dans une logique bioclimatique de réduction des besoins énergétiques. Une chaufferie à granulés de bois assure l'apport de chaleur.

Le MALP s'inscrit aussi dans le projet « Cœur de village » de la commune Villages du Lac de Paladru, visant à améliorer la qualité de vie. Les accès par les mobilités actives ont ainsi été favorisés.

Enfin le MALP contribue à la valorisation des collections locales et à la possibilité pour tous les habitants du Voironnais de pouvoir accéder à cette partie de l'histoire de leur territoire. Le coût d'entrée au musée est ainsi établi à un tarif adapté à tous les budgets.

Au travers de visites, d'ateliers et d'événements, tous les publics sont invités à prendre connaissance d'une richesse historique et environnementale exceptionnelle, dont la conservation a été permise par la mise en place de pratiques pionnières dans la transmission de ces connaissances.





# SOLIDARITÉ & ACTION SOCIALE

## LA DÉMARCHE DÉFI VIEILLISSEMENT

### LE VIEILLISSEMENT, UNE POLITIQUE PRIORITAIRE

Les personnes de plus de 65 ans représentent près de 20% de la population du Pays Voironnais et leur effectif augmente de plus de 3% par an. Les prévisions à la hausse de la population âgée du territoire expliquent la nécessité d'agir concrètement sur cette thématique sociétale.



La mise en place de cette démarche à l'échelle du territoire nécessite d'intervenir sur plusieurs politiques publiques et démarches existantes. Organiser **les conditions du « Bien vieillir »** en Pays Voironnais suppose d'agir sur le triptyque:

- **logement** (adaptation & rénovation du logement des personnes âgées)
- **aide à la personne** (service d'aide à domicile, offre de soutien aux aidants, portage de repas)
- **prévention, lien social, santé** (mise en place, renforcement et déploiement d'activités adaptées et de sorties loisirs/ culture...)

Lancement de la démarche "Défi Vieillessement" actée par délibération du Conseil Communautaire du 13/12/2022 (DELIB2022\_225)

Trois enjeux mis en avant :

1. Porter une réflexion globale sur l'accompagnement du vieillissement sur le territoire dans une logique de complémentarité entre communes et intercommunalité.
2. Définir « l'offre de service d'aide à domicile » que l'on souhaite sur le territoire
3. Faire de la Résidence Plein Soleil un lieu adapté aux nouveaux besoins, ouvert sur l'extérieur et intégrant la question du portage des repas.

Le **lieu unique de développement du maintien à domicile, INNOVADOM**, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Inauguré en Octobre 2022, Innovadom est un outil visant à développer les services d'aide et de soin à domicile au travers des trois grands objectifs suivants:

- renforcer la professionnalisation et les compétences du secteur
- soutenir et former les familles des personnes en perte d'autonomie à domicile
- donner davantage de visibilité et d'attractivité à un secteur d'activité porteur en emplois

Les différentes salles de formation permettent l'échange, la mise en pratique et l'apprentissage de nouvelles techniques. Un appartement pédagogique favorise l'immersion et la mise en situation. Sa disposition, calquée sur celle d'un logement classique, permet de se confronter au mieux à des situations rencontrées lors de la pratique quotidienne de l'aide à domicile. Cet équipement innovant est structurant pour s'assurer d'un maintien à domicile de qualité des habitants du territoire.



### DE NOMBREUX PARTENAIRES

Une action coordonnée entre le Pays Voironnais et le Centre Intercommunal d'Action Sociale  
Conseil Département de l'Isère  
Union Européenne (LEADER)  
AG2R, CARSAT, APICIL, Malakoff Humanis, Crédit Agricole  
Maison de l'Emploi du Voironnais  
Lycée Professionnel La Martelière de Voiron

# INGÉNIERIE TECHNIQUE

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ



### PLATEFORME BOIS DÉCHIQUETÉ À CHARAVINES

Une toiture photovoltaïque de 100kWc portée par une entreprise citoyenne du territoire, la SAS BUXIA Énergies, a été réalisée sur la plateforme. Elle est raccordée en injection totale sur le réseau depuis décembre 2022. La production annuelle attendue de 110MWh correspond aux besoins électriques - hors chauffage - de 45 foyers. Ce projet fait suite à une première centrale réalisée par la collectivité et mise en service en 2020.

### STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES A TULLINS

Un marché de travaux a été attribué en novembre 2022 pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque de 70kWc en autoconsommation sur la toiture de la station d'assainissement de Tullins. La production annuelle de 84 MWh sera majoritairement auto-consommée par les équipements électriques de traitement des eaux usées. L'auto-consommation devrait permettre de réduire d'environ 8 à 10 % le besoin en fourniture énergétique de ce site. La mise en service est attendue au printemps 2023.

### CENTRE TECHNIQUE DU PAYS VOIRONNAIS À COUBLEVIE

Un contrat de travaux a été attribué en décembre 2022 pour la réalisation, en toiture sud du hangar du centre technique, d'une centrale photovoltaïque de 36kWc en autoconsommation. Cette dernière devrait permettre de réduire la consommation électrique du site de près de 27 %. 87 % de l'énergie produite sera directement consommée sur site. Ce projet photovoltaïque sera le 3ème sur ce site, avec 2 précédentes centrales de 36kWc déjà installées en injection totale sur le réseau ENEDIS (centrale Pays Voironnais en 2018 et centrale citoyenne en 2020). La mise en service est attendue en mai 2023.



## VESTIAIRE DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DE LA BRUNERIE

La conception du bâtiment répond à des exigences de haute valeur environnementale. Les principaux matériaux utilisés lors de la construction sont le bois et des isolants biosourcés afin de garantir un bon confort d'hiver et d'améliorer le confort d'été avec un excellent déphasage de la chaleur. Les vêtements extérieurs seront également en bois naturel. Enfin, la toiture végétalisée recevra un dispositif d'énergie renouvelable de production d'eau chaude sanitaire solaire. Les travaux ont démarré en novembre 2022 pour la préfabrication de l'ossature bois et la livraison de l'ouvrage est attendue avant l'été 2023.



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE ROULANT DE LA COLLECTIVITÉ

A l'occasion des renouvellements de véhicules, la collectivité poursuit la conversion de sa flotte de véhicules thermiques en véhicules à très faibles émissions (vignette crit'air 0 : électrique ou hydrogène) et faibles émissions (vignette crit'air 1 : GNV ou hybride).

En 2022, 5 véhicules ont été renouvelés en véhicules à très faibles émissions (électriques) : 4 Kangoo ZE et 1 e-208 ainsi que 2 véhicules à faibles émissions : 2 Clio e-Tech Hybrid. Pour les poids lourds, 5 camions compatibles au bio-carburant (B100) ont été commandés pour remplacer des camions diesel.

Une borne de recharge accélérée a, par ailleurs, été installée sur le site d'Aquantis, et cinq bornes de recharge lentes sur les sites du Quartz, du Centre technique et de la Brunerie.

Un premier camion à bras au gaz GNV (26 tonnes) a également été mis en service pour le service gestion des déchets. Il s'alimente en GNV sur le site d'Athanor où il livre les déchets.

A ce jour, la flotte de véhicules légers et utilitaires de la collectivité est composée de 20 % de véhicules à très faibles émissions et 2 % de véhicules à faibles émissions, et la flotte de véhicules poids lourds de 2 % de véhicules à faibles émissions (camion GNV).

Pour l'alimentation des véhicules électriques, un total de 13 bornes de recharge électrique à double charge et 20 bornes à simple charge sont en place sur les différents sites de la collectivité.



En 2023, un renouvellement de 8 véhicules légers thermiques (dont utilitaires) en véhicules à très faibles émissions (électrique) est envisagé.

Pour les poids lourds, 4 camions seront commandés compatibles au bio-carburant (B100) : 1 camion à bras et 3 BOM. En parallèle, une consultation sera lancée pour l'installation d'une cuve à biocarburant (B100) au centre technique. A l'issue, 6 camions pourront être "rétrofités" afin de passer d'une motorisation diesel à une motorisation au bio-carburant B100.

## ACTION SOBRIÉTÉ !

La consommation énergétique annuelle de la collectivité est de 12,1 GWh. Un peu plus de la moitié concerne les équipements de l'eau et de l'assainissement, et 43 % le patrimoine bâti. Cette consommation est stable depuis 2018 malgré l'intégration en 2020 de la station de traitement des eaux usées de Tullins.

Plus de 75 % de l'énergie consommée par la collectivité est électrique. Le doublement annoncé des tarifs de l'électricité à partir de 2023 justifie d'autant plus d'intervenir sur la performance énergétique de nos bâtiments, équipements et systèmes, tout en déployant diverses actions collectives et individuelles de sobriété énergétique.



La situation actuelle nous conduit à mettre en place des actions de sobriété immédiates sur l'ensemble de nos équipements publics. Ce travail s'effectue tout en gardant à l'esprit les nécessaires investissements à moyen et court terme à réaliser afin d'optimiser nos équipements.

### Dans nos locaux



Les consignes de chauffage seront **bloquées à 19C° au maximum** en journée pour nos locaux administratifs et techniques. En soirée et les week-end, elles sont réduites.

Toute utilisation de **chauffage d'appoint** est interdite dans tous les bureaux et tous les équipements.



Il est prévu le déploiement des systèmes de **multiprises** dans les bureaux non équipés afin de favoriser une extinction totale des équipements de bureautique. Pensez à nous faire un petit ticket !



L'eau chaude des sanitaires sera fermée, à l'exception des coins cafés.



Une attention est demandée à chaque agent pour l'**extinction systématiques des lumières** et de tous les équipements.



A l'occasion d'une baisse de fréquentation durant les fêtes et les vacances, des regroupements d'agents seront envisagés afin de permettre la fermeture de certains sites.

### Et à l'échelle du territoire



Une extinction de l'éclairage public entre 22h et 5h sur les **Zones d'Activités Économiques (ZAE)** va être mise en place. Toutes nos ZAE bénéficiaient déjà d'une programmation d'une baisse d'intensité entre 23h et 4h ainsi que des luminaires avec des puissances réduites. Les systèmes LED sont déployés depuis plusieurs années sur de nombreuses ZAE.

Pour les **équipements sportifs**, la température de consigne est passée à 14C° conformément aux préconisations gouvernementales.

→ Un suivi est effectué sur certains équipements qui accueillent des pratiques sportives plus exposées comme le yoga ou la gymnastique.

Pendant les vacances scolaires, l'eau chaude sanitaire des douches est coupée. Des regroupements d'activités sur un nombre plus limité de sites sont à l'étude, tout comme la fermeture de plusieurs équipements entre Noël et le Nouvel An et pendant les petites vacances scolaires.



Des idées à nous proposer ? Le service Patrimoine est à votre disposition .



# RESSOURCES

## FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES ET SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique (Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET 2019-2025), le Pays Voironnais s'est engagé, d'ici 2030, à réduire les consommations d'énergie du territoire de 20 % et à produire 200 GWh/an supplémentaires d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a adopté, lors du Conseil communautaire du 20 juillet 2021, sa Feuille de Route pour 2021-2026 ; laquelle vise à travers son orientation n°2 à renforcer la capacité à agir des communes.

Aussi, afin de **soutenir la transition énergétique des communes**, deux Fonds de concours ont été instaurés pour la période 2022-2026 : l'un pour accompagner les études énergétiques, l'autre pour les travaux énergétiques. Ces dispositifs d'aides s'adressent à toutes les communes du Pays Voironnais.

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Instauration d'un fonds d'aide aux communes pour les études énergétiques  
et règlement d'attribution des fonds de concours (DELIB2021\_261 du 14 décembre 2021)

Instauration d'un fonds d'aide aux communes pour les travaux énergétiques  
et règlement d'attribution des fonds de concours (DELIB2022\_007 du 25 janvier 2022)

Le fonds de concours « Étude Énergie » vise les études que mènent les communes sur leur patrimoine en vue de travaux de rénovation thermique, installations de dispositifs d'énergies renouvelables, respect des obligations du dispositif Éco Énergie Tertiaire (« décret tertiaire »).

Le fonds de concours « Travaux Énergie » vise les travaux de rénovation énergétique du patrimoine communal - à minima BBC compatibles, avec traitement de plusieurs postes (toiture, menuiseries, murs, ventilation, chauffage...) et amélioration thermique conséquente - et les installations de dispositifs d'énergies renouvelables : réseau de chaleur bois énergie, installation solaire photovoltaïque ou thermique, installation hydroélectrique...

Pour bénéficier du fonds, les travaux visés doivent avoir fait l'objet d'une étude énergétique préalable : audit énergétique, ou analyse d'un conseiller en énergie partagé (CEP de TE38), ou conseil personnalisé AGEDEN en fonction des projets. Les audits énergétiques peuvent être financés par le Fonds de concours « études énergie ».

### LES RÈGLES DU FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

**Autofinancement par la commune de 20 % minimum – Montant du fonds de concours au maximum égal à 50 % du reste à charge HT de la commune.** Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (CGCT article L5216-5 VI).

→ **Montant du Fonds de concours « Étude Énergie »** : 50 % du montant HT de l'étude énergétique (aide plafonnée à 3 500 €)

Enveloppe budgétaire : AP/CP n°2043 : 100 000 € sur la période 2022 – 2026 (moy. 20 K€/an)

→ **Montant du Fonds de concours « Travaux Énergie »** : 20 % du montant HT des travaux énergétiques (aide plafonnée à 50 000 € - fonds minimal mobilisable : 5 000 €)

Enveloppe budgétaire : AP/CP n°2044 : 1 500 000 € sur la période 2022 – 2026 (moy. 300 K€/an)

Les entreprises ont également un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie du Territoire : en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de mise en place des meilleures techniques disponibles d'efficacité énergétique et de process industriels, ou de développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire à travers les toitures et parkings qui constituent des surfaces non négligeables d'installations.

Aussi, un **soutien financier à la transition énergétique des entreprises** a été instauré pour les petites et moyennes entreprises du Pays Voironnais (moins de 250 salariés) pour la réalisation d'études énergétiques visant l'amélioration de leur performance énergétique ou l'installation d'un dispositif d'énergie renouvelable.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TPE-PME

Dispositif d'aides aux entreprises pour les études énergétiques et règlement d'attribution des aides  
(DELIB2022\_008 du 25 janvier 2022)

### LES RÈGLES DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Autofinancement par l'entreprise de 20 % minimum – Montant de la subvention au maximum égal à 50 % du reste à charge HT de l'entreprise

→ **Montant de l'aide « Étude Énergie »** : 50 % du montant HT de l'étude énergétique  
(subvention plafonnée à 3 500 €)

Enveloppe budgétaire : AP/CP n°2042 : 100 000 € sur la période 2022 – 2026 (moy, 20 K€/an)

En 2022, deux fonds de concours ont été attribués aux communes pour des études énergétiques, un est en cours de préparation pour des travaux, et trois subventions ont été attribuées à des entreprises pour des études énergétiques. Ces récents dispositifs d'aides aux communes et aux TPE-PME vont poursuivre leur montée en puissance en 2023.

### FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une enveloppe budgétaire de 50 000 € a par ailleurs été allouée en 2022 pour un fonds de concours « PCAET » visant à soutenir les communes dans la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux du plan climat air énergie du territoire. La résilience du territoire étant un des axes stratégiques du Plan Climat Air Énergie du Pays Voironnais, il a été retenu le principe de cibler ce fonds de concours sur les investissements des communes concourant à l'adaptation du territoire au changement climatique, et de l'engager, en 2022, sous la forme d'un appel à projets auprès des communes, dans la perspective d'en définir plus précisément ses contours pour la période 2023-2026.

Douze fonds de concours « PCAET » ont ainsi été attribués aux communes en 2022, principalement pour des travaux de désimperméabilisation / végétalisation de l'espace public permettant de lutter contre les effets d'îlots de chaleur.

En 2023, le retour d'expériences de cet appel à projets va permettre de proposer un règlement pour ce fonds de concours « PCAET » sur la période 2023 – 2026, avec une enveloppe budgétaire proposée de 200 000 € par an dans le cadre d'une Autorisation de Programme de 800 000 € sur cette période.

### LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

Cette notion consiste à anticiper les perturbations actuelles et à venir et d'en minimiser les effets.

La stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique doit faire face à trois enjeux qui ont été jugés comme prioritaires au regard des vulnérabilités identifiées : les vagues de chaleur et canicules / les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes / la baisse de la ressource en eau.

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

Le Pays Voironnais dispose d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sur la période 2021-2026. Chaque année, des projets sont retenus. Parmi eux, certains concernent la collectivité et d'autres concernent les communes membres.

La convention CRTE 2022 a permis le financement de 33 opérations, 28 portées par des communes et 5 par le Pays Voironnais. Ainsi, plus de 8 millions d'euros de subventions ont été distribués par l'État et par le Conseil Départemental de l'Isère. Ces projets variés relèvent de différentes thématiques comme l'agriculture et l'alimentation, l'aménagement, les services aux territoires et citoyens ou encore l'énergie.

Les projets phares portés par le Pays Voironnais en 2022 sont ainsi **la construction de la légumerie-conserverie à Vourey, la construction de vestiaires multifonctions à la Brunerie et l'aménagement de pistes cyclables le long de la route départementale 1075**. Les communes ont porté de nombreux projets relatifs aux écoles du territoire.



La légumerie produira des légumes à destination de la restauration collective. Elle permettra de structurer sur le territoire une filière locale de légumes et d'approvisionner les restaurants collectifs du département. Le bâtiment sera construit avec des matériaux biosourcés (bois et paille) et la toiture pourra accueillir des panneaux photovoltaïques.



Le développement des mobilités actives sur le territoire passe par la mise en place d'itinéraires sécurisés : la voie longeant la RD1075 s'inscrit dans cette logique qui est au cœur du Schéma Vélo de la Collectivité.



### UN CONTRAT MULTI PARTENARIAL

Le Pays Voironnais et ses 31 communes membres  
L'Etat  
Le Conseil Départemental de l'Isère

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 038-243800984-20230131-DELIB2023\_001-DE

S<sup>2</sup>LO

**CE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE A ÉTÉ ÉLABORÉ  
À PARTIR DES CONTRIBUTIONS DES SERVICES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS**

